



- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- Servitude de droit (SPPL)
- Servitude modifiée (SPPL)
- Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
- Zone de protection
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
- Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)

Centre radioélectrique de Ploarzel Trézien (Ploarzel de Trézien) - R 2000 m
 Centre radioélectrique de Ploarzel Trézien (Ploarzel de Trézien) - R 2000 m
 Centre radioélectrique de Ploarzel Trézien (Ploarzel de Trézien) - R 2000 m
 Centre radioélectrique de Ploarzel Trézien (Ploarzel de Trézien) - R 2000 m
 Centre radioélectrique de Ploarzel Trézien (Ploarzel de Trézien) - R 2000 m
 Centre radioélectrique de Ploarzel Trézien (Ploarzel de Trézien) - R 2000 m

P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME

LAMPAUL-PLOUARZEL
 Finistère

ANNEXE
 Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:3 500

N

Mise à jour par arrêté
 le 30 avril 2021

PAYS
 D'IROISE
 COMMUNAUTÉ
 BRO AN IIRWAZH